

Réf. : PM/15018813

Lausanne, le 2 septembre 2015

Consultation sur l'avant-projet de loi sur les fonds de compensation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de l'avoir consulté sur l'avant-projet de loi cité en titre et vous fait part, ci-après, de sa détermination.

La nouvelle loi sur les fonds de compensation est une modernisation bienvenue, ayant pour but essentiel de réunir les trois fonds de compensation existants - actuellement juridiquement autonomes bien que gérés conjointement - au sein d'un établissement avec personnalité juridique. Cela devrait notamment faciliter les transactions financières opérées au nom des trois fonds qui sont compliquées à l'heure actuelle par le fait que l'office de gestion commun n'a pas de personnalité juridique propre.

Le Conseil d'Etat estime toutefois que l'organe de révision ne devrait pas être le Contrôle fédéral des finances mais une institution hors administration fédérale, lequel disposerait des compétences et de l'expérience nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. Cela conforterait Compenswiss dans son indépendance par rapport à l'administration fédérale et permettrait également un regard extérieur neuf et neutre. Le Conseil fédéral pourrait cependant avoir la compétence de nommer et révoquer l'organe de révision.

Il conviendrait également de veiller à la mise en place d'une comptabilité transparente et moderne.

Cette nouvelle loi devrait forcément avoir une influence sur les coûts, que cela soit en matière d'augmentation des frais de personnel en lien avec les salaires élevés envisagés pour attirer du personnel compétent ou de diminution des frais de gestion en lien avec la création de Compenswiss. Ces conséquences financières n'ont pas fait l'objet d'une évaluation même approximative, ce qui est regrettable car en l'état, il n'existe aucune projection des incidences financières éventuelles.

En dernier lieu, il serait souhaitable que la pérennité des postes de travail du personnel soit assuré, ou, à défaut, qu'un plan social adéquat soit mis sur pied.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Parties consultées
- SASH
- OAE